



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4447

Jardins partagés - Approbation et autorisation de signature d'une convention d'occupation temporaires à titre gratuit avec l'association "Jardin partagé Champverdoyant", sise 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9ème pour la mise à disposition d'un terrain communal situé avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme BESSON Dounia

**SEANCE DU 21 JANVIER 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 15 JANVIER 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 JANVIER 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JANVIER 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RABATEL (pouvoir à M. CLAISSE), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à Mme TAZDAIT), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme HOBERT, M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4447 - JARDINS PARTAGES - APPROBATION ET  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRES A TITRE GRATUIT AVEC  
L'ASSOCIATION "JARDIN PARTAGE  
CHAMPVERDOYANT", SISE 204 AVENUE BARTHELEMY  
BUYER A LYON 9EME POUR LA MISE A DISPOSITION  
D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE AVENUE  
BARTHELEMY BUYER A LYON 9E (DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2019 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Le jardin partagé Le Champverdoyant a été créé en 2016 à l'initiative d'un groupe d'habitants accompagné par le centre social et culturel de Champvert. Plusieurs espaces à jardiner avaient été aménagés par la Ville de Lyon en bordure d'un parc public situé rue Frère Benoit / angle avenue Barthélémy Buyer. Le jardin partagé a été investi par les habitants qui ont développés des activités collectives de jardinage, des temps de convivialité et ont testé les pratiques de permaculture.

Deux ans après, le groupe d'habitants s'est organisé en association loi 1901 et a manifesté, en accord avec le centre social et culturel de Champvert, sa volonté de poursuivre l'animation et la gestion du terrain.

Il est proposé de mettre à disposition de l'association « Jardin partagé Champverdoyant », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, un espace de 497m<sup>2</sup> pour un usage de jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est précisé que la précédente convention établie entre la Ville de Lyon et le centre social et culturel de Champvert a une échéance au 31 décembre 2018.

La valeur locative totale annuelle correspondant est de 1988 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite association dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant.

A cette convention sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

## **DELIBERE**

1- Est approuvée la convention d'occupation temporaire, ainsi que ses annexes, avec l'association «Jardin partagé Champverdoyant », sise 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9<sup>e</sup>, jointe en annexe à la présente délibération.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Dounia BESSON